



**LISTE DES DELIBERATIONS  
du mardi 15 juillet 2025**

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/07/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents :**

Mmes et MM GABORIT Michel, GIRAUD Denis, OUVRARD Olivier, AGESNE Isabelle, SACHOT Olivier, NOGIER Delphine, CAIGNON Christelle, VINCEDEAU Michel, PINEAU Yann, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, MAUFFREY Violaine.

**Absents excusés :** MOREAU Sandrine, GODREAU Anne, CHATEIGNER Joël, BERTHEAU Yoan

**Secrétaire de séance :** NOGIER Delphine

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

**N° D2025-07-01 : SERVITUDE DE PASSAGE POUR UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES –  
PARCELLE N°ZL 329 - LA LOURAIE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la vente de la parcelle n° ZL 329, l'office notarial en charge de la vente a interpellé la commune sur l'existence d'une canalisation d'eaux pluviales traversant ladite parcelle. Le réseau passant en privé, une servitude de passage doit être créée dans la parcelle n° ZL 329 appartenant à M. SOUCHET Charly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création de cette servitude de passage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte à intervenir entre la commune et M. SOUCHET.

**N° D2025-07-02 : SERVITUDE DE PASSAGE POUR UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES –  
PARCELLES N°ZL 149/327/330 - LA LOURAIE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la vente des parcelles n° ZL 149, ZL 327 et ZL 330, l'office notarial en charge de la vente a interpellé la commune sur l'existence d'une canalisation d'eaux pluviales traversant lesdites parcelles. Le réseau passant en privé, une servitude de passage doit être créée dans les parcelles n° ZL 149, ZL 327 et ZL 330 appartenant à M. AGENEAU Titouan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création de cette servitude de passage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte à intervenir entre la commune et M. AGENEAU.

PROCHAINES REUNIONS

- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 9 septembre 2025 à 20h30, salle de réunions.
  - ✍ **Conseil Municipal** : mardi 7 octobre 2025 à 20h30, salle de réunions.
  - ✍ **Conseil Municipal** : lundi 3 novembre 2025 à 20h30, salle de réunions.
  - ✍ **Conseil Municipal** : mardi 2 décembre 2025 à 20h30, salle de réunions
- ✍ **Associations** : Présentation de la malle sans ivresse aux associations le mardi 2 septembre à 20h30, salle de réunions.

Vu par le secrétaire de séance : Mme NOGIER Delphine

Le Maire,

Michel GABORIT

